

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026 11

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 22 Mars 2026

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de procuration : 1
Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FOURNIÉ Arièle, maire

Étaient Présents : BALANSA Jean Louis, BALANSA Sarah, BORDIN Fabrice, DEJEAN Jean Paul, FLORES LUDENA Armony, FOURNIÉ Robert, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien.

Était excusée : JOUVE MIANNAY Maé

Était absent :

Procuration : JOUVE MIANNAY Maé a donné procuration à FOURNIÉ Arièle

Secrétaire de séance : FOURNIÉ Robert

Date de convocation :

01 avril 2026

Date d'affichage :

01 avril 2026

DESIGNATION DES DELEGUES AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant, appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Gabre au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : Madame **PAGES Nelly 2° Adjoint**.
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : Madame **FLORES LUDENA Armony Conseillère Municipale**.
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

- **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus

FOURNIÉ Robert
Secrétaire de séance

FOURNIÉ Arièle
Maire de Gabre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 16 avril 2026
Après dépôt en Sous-Préfecture le 16 avril 2026 Après publication ou notification le 16 avril 2026

REÇU

16 AVR. 2026

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS